



Normes européennes pour gants de protection

Catégorie CE I

Risque faible – par ex. travaux de jardinage. La plupart du temps, les gants de protection de cette catégorie n'ont pas une importance significative en terme de sécurité et d'état de santé à son poste de travail.

Catégorie CE II

Risque moyen – par ex. protection contre les coupures.

Les gants de cette catégorie répondent aux exigences de la plupart des postes de travail. En plus du marquage CE, ils doivent être soumis à un examen de type.

Catégorie CE III

Risque élevé – par ex. certains dangers chimiques. Les gants de cette catégorie font également l'objet d'un contrôle qualité.

Matériau

Cuir (CE II)

Respirants et très résistants à l'utilisation, adaptés aux travaux de montage, serrurerie et métallurgie. Dans certains cas limités, ils peuvent également être utilisés pour la manutention d'objets très chauds.

Coton (CE I + II)

Adaptés pour le travail en zones sèches exigeant une excellente sensibilité tactile, par ex. fabrication d'appareils, mécanique de précision, usinage de tôles fines, travaux de précision. Protection des matériaux contre les empreintes digitales. Bonne prise, résistants aux coupures et à l'abrasion grâce à un revêtement spécial et une structure tissée.

Latex naturel (CE II + III)

Imperméables au liquide et à l'air, très élastiques et résistants à la déchirure.

Résistants aux détergents et solvants ainsi qu'aux acides et lessives alcalines. Éviter le contact avec les huiles et les graisses.

Plastiques (CE II + III)

Par ex. nitrile, néoprène ou PVC, selon l'application correspondante.

Protection contre les produits chimiques agressifs comme les huiles, les graisses, les laques, les acides, les lessives alcalines, les peintures, les alcools, les solvants, etc.

Pour les gants de protection, les contrôles EN suivants sont prévus :

EN 420 Exigences générales

Définit les exigences de base pour les gants de protection en matière d'adéquation, de non toxicité, de construction, de stockage, de tailles, d'information produit, d'identification, de conditionnement.



EN 388 Risques mécaniques

- | | | |
|---|---------------------------------|-----|
| a | Résistance à l'abrasion | 0-4 |
| b | Résistance à la coupe | 0-5 |
| c | Résistance à l'arrachement | 0-4 |
| d | Résistance à la perforation | 0-4 |
| x | Non contrôlé, car non pertinent | |



EN 374-2 Résistance à la pénétration de microorganismes

Les gants atteignent le niveau de qualité acceptable (NQA) contre la pénétration de microorganismes



EN 388 Antistatiques

Dérivation de l'électricité statique



EN 374-3 Risques chimiques

Existence de mesures des temps nécessaires aux produits chimiques pour traverser le matériau des gants



EN 374 Protection simple contre les produits chimiques

Les gants sont imperméables, mais ne répondent pas à l'exigence susmentionnée concernant les risques chimiques. Avant l'utilisation, un test pratique est indiqué.



EN 407 Risques thermiques

- | | | |
|---|---------------------------------|-----|
| a | Comportement au feu | 1-4 |
| b | Chaleur de contact | 1-4 |
| c | Chaleur par convection | 1-4 |
| d | Chaleur rayonnante | 1-4 |
| e | Projections de métal en fusion | 1-4 |
| f | Métal en fusion | 1-4 |
| x | Non contrôlé, car non pertinent | |



EN 511 Risques dus au froid

- | | | |
|---|--------------------------------|-----|
| a | Froid par convection | 0-4 |
| b | Froid par contact | 0-4 |
| c | Perméabilité à la vapeur d'eau | 0-1 |



EN 421 Risques de rayonnements

Protection contre les rayonnements ionisants et la contamination radioactive



EN 60903 Risques électriques

Protection isolante pour les travaux en présence d'une tension électrique



Gants alimentaires

Un institut de contrôlé accrédité confirme que les gants ne présentent aucun risque pour les produits manipulés en cas de contact